

LAÏCITÉ

Le pluralisme culturel, un nouveau souffle ?

À la fin des années 80, la Ligue de l'enseignement accuse l'échec du projet de Service public unifié laïque de l'éducation nationale (Spulen). À la recherche d'un nouveau souffle, elle entame un travail de réappropriation de ses valeurs, au premier rang desquelles, la laïcité. Si l'objectif de se replacer au cœur d'un mouvement de recherche et de provoquer le débat fut un succès, sa traduction en actions de terrain se relit avec un sentiment d'inachevé...

L'affaire du foulard de Creil, en 1989, remet le principe juridique de 1905 en jeu dans le débat public, alors qu'elle révèle les mécanismes des exclusions et les antagonismes qui fracturent la société. Pour Jean-Louis Rollot, alors secrétaire général de la Ligue (1985-1993), cette affaire et l'agitation médiatique et politique qu'elle a suscitée ont eu l'effet d'un « déclenchement ». La Ligue soutient la position du Conseil d'État jugeant préférable l'étude au cas par cas des problèmes qui peuvent se poser plutôt que procéder par une surenchère législative. Sur-tout, elle juge que les réponses sont à trouver dans le texte de 1905, qu'elle s'est attachée à mettre en perspective depuis son congrès de 1986 consacré à la laïcité. Une réflexion prolongée par des publications, *La laïcité en mémoire*, *La laïcité en miroir* et *La laïcité en débat*, et entérinée lors du congrès de Toulouse, en 1989.

ACCOMPAGNER L'AVÈNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE

La Ligue comprend qu'elle doit intervenir avec plus de vigueur dans l'espace public, et qu'elle peut se prévaloir de son héritage pour mettre en garde contre « une vision monolithique de la laïcité », selon les mots de Jean-Louis Rollot. Et qu'il lui faut pour cela reprendre goût au militantisme, à l'exercice du dialogue et du débat, depuis des plateformes nationales comme au sein des fédérations. C'est ainsi que se créent les Cercles Condorcet, en 1986, et les Comités Liberté Égalité Fraternité (Clef 89) l'année suivante, centres de ressources disséminés sur le territoire pour commémorer le bicentenaire de la Révolution. La Ligue entend aussi échanger avec des interlocuteurs extérieurs à ses rangs, cependant qu'elle s'affranchit de ses partenaires de prédilection tels que le Comité national d'action laïque (Cnal) ou le monde de l'Éducation nationale. En 1990, elle organise les « Assises de la laïcité plurielle » – une expression qui a fait polémique, y compris en son sein. Y reconnaissant une certaine « provocation »,

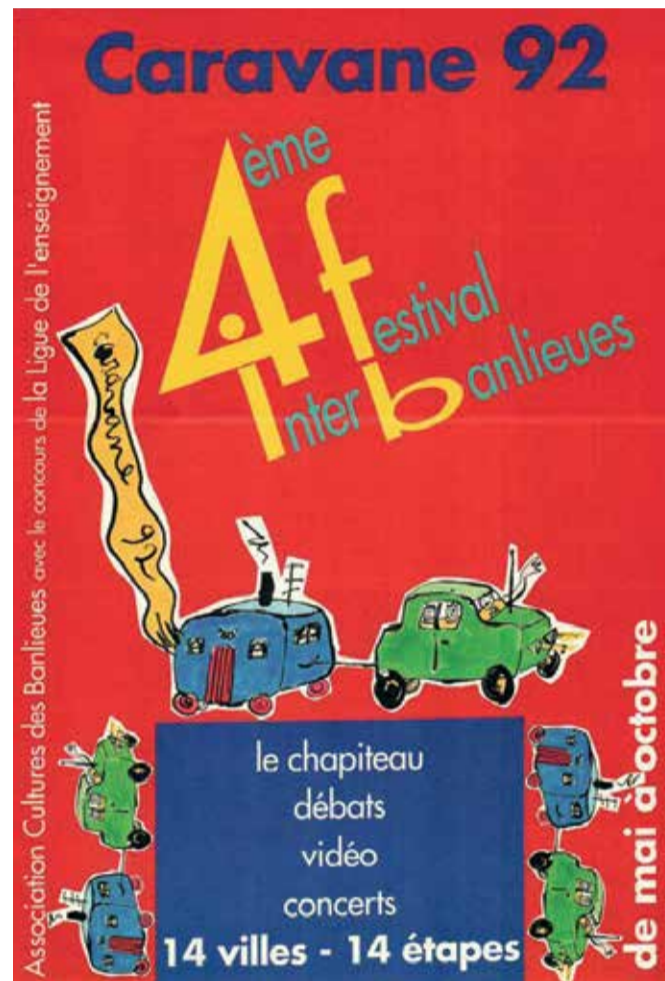
Jean-Louis Rollot revient sur le sens qu'avait ce choix dans le contexte d'alors : « Nous considérons non pas que la laïcité avait à voir exclusivement avec la question scolaire comme d'aucuns, ni qu'elle avait à s'enfermer dans un universalisme occidental ; mais au contraire que la laïcité caractérisait les institutions de la République, pour que vive une société plurielle et que puissent s'exprimer totalement la liberté de conscience de chacun et la pratique des différentes cultures dans une société multiculturelle. Sans pour autant faire en sorte que cette reconnaissance du droit à la différence nous mène à une organisation de la société avec un véritable communautarisme. » Une maladresse sémantique reconnue depuis, qui ne doit pas éclipser les intentions qu'elle comprenait : d'abord celle d'un repositionnement politique, qui aux injonctions à l'assimilation, préfère l'exigence du dialogue et de la confrontation d'idées. La Ligue, qui a sollicité depuis la préparation du congrès de 1986 l'échange avec des représentants des différentes religions, comprend que dans la société française, certaines voix « se découvrent opportunément laïques dès lors qu'il est question d'Islam »¹. La première rencontre « Islam et laïcité : quel avenir en France ? » est organisée en mai 1990, et initie un élan qui se poursuit dans les années suivantes, jusqu'à la création en 1997 d'une commission intitulée « Islam et Laïcité ». Elle réunit régulièrement de nombreux discutants : historiens, juristes, militants associatifs ou penseurs, spécialistes de l'Islam et représentants musulmans, mais encore catholiques, juifs, protestants, ou ne se réclamant d'aucune confession. Bien que les participants louent le travail de recherche mené par la commission et l'originalité de la démarche, des controverses et des dissensions entraîneront l'arrêt de cette expérience, et la Ligue des droits de l'Homme en reprendra le flambeau.

Le caractère religieux des problématiques qui se posent n'est ainsi pas éludé, mais replacé au sein d'un ensemble complexe, où la dimension culturelle ne doit pas servir à dissimuler l'urgence sociale, la montée

du racisme et les pratiques d'exclusions. La Ligue associe à son engagement ancien pour la défense des langues et cultures régionales et populaires, des revendications en faveur de la reconnaissance des cultures issues de l'immigration, dont les expressions demeurent confidentielles et marginalisées. Plusieurs publications viennent aussi étayer la réflexion sur le pluralisme culturel, et dénoncer les stigmatisations subies : des ouvrages comme le livre collectif *Si les immigrés m'étaient comptés*, le guide *Le droit des immigrés*, copublié avec la CFDT, ou encore des numéros thématiques dans les revues *Panoramiques* ou *Pourquoi ?*². La Ligue s'appuie aussi sur ses travaux concernant la politique de la Ville pour élaborer une vision d'ensemble des phénomènes d'exclusions, et considère lors de son assemblée générale de 1990, que « quartiers et immigration se rencontrent comme des révélateurs qui témoignent de la distension du lien social ». Révélateurs aussi de résurgences d'un passé colonial méconnu ou mal assumé...

ENGAGER UN TRAVAIL MÉMORIEL ET ASSUMER L'HÉRITAGE DE L'HISTOIRE

Un diptyque de colloques sur le thème des « Échos de la mémoire » est organisé, sous la coordination de l'historien Gilles Manceron, qui était chargé de la mission scolaire et universitaire à la Ligue. Le premier, en juin 1990, traite des mythes, des tabous et de l'enseignement de la Seconde Guerre mondiale. Le second, consacré à la Mémoire et à l'enseignement de la guerre d'Algérie, se tient en mars 1992, à l'occasion de l'anniversaire des accords d'Évian et de la fin des combats en Algérie, et au moment où débute la décennie noire et les violences de la guerre civile algérienne. Les débats et ateliers se déroulent à la Sorbonne, le colloque bénéficie du haut-patronage du ministère de l'Éducation nationale, et d'un soutien plus discret des professeurs du secondaire. C'est surtout un partenariat mené avec la Ligue des droits de l'Homme et l'Institut du monde arabe. Attaqué lors



« Un repositionnement politique, qui aux injonctions à l'assimilation, préfère l'exigence du dialogue et de la confrontation d'idées. »

de son ouverture par certains responsables politiques³, le colloque n'en sera pas moins une réussite. Réunissant témoins et acteurs de la guerre d'Algérie, historiens, enseignants et chercheurs algériens et français⁴, ce colloque donnera lieu à la publication d'actes en deux volumes et à une synthèse de ses travaux par Gilles Manceron et Hassan Remaoun, intitulée « D'une rive à l'autre ». Si depuis, la parole et la recherche sur la guerre d'Algérie se sont développées, ce pan d'histoire contemporaine restait alors pour une large part occulté.

Parmi les thèmes discutés, on s'interroge notamment sur la manière dont les notions de nationalité, de citoyenneté et d'identité ont été façonnées ou bouleversées par la si-

tuation coloniale et la guerre d'Indépendance, et sur les traces laissées par cette période historique charnière, des deux côtés de la Méditerranée. Les questions historiques et mémorielles soulevées par le colloque, visent premièrement à la refondation de l'enseignement scolaire sur le sujet. Elles permettent encore de déplier les origines et la reproduction des mises au ban et formes de violences contemporaines. En effet, la question de l'appropriation concrète et vécue de la citoyenneté par les populations reléguées dans des quartiers périphériques en marge des centres de décisions, anime particulièrement la Ligue, qui voit dans le plein exercice de la citoyenneté le véritable caractère de l'intégration. À ce titre, le droit de vote pour les étrangers résidents aux élections locales, qui figurait dans le programme commun de la gauche pour 1981, continue ensuite d'être porté dans les questions de congrès. Le centre confédéral mène la campagne « Égalité des chances » de 1987 à 1988, centrée sur la réussite scolaire, suivie de la « Mission Ville ». L'objectif de ces démarches était de sensibiliser et de mobiliser le réseau des associations à des questions, qui, touchant aux problèmes de la ville, du racisme, de l'émancipation et de l'égalité, redéfinissaient le combat de l'éducation populaire.

“ L'autre facette du programme visait à dynamiser le tissu associatif en rapprochant la Ligue d'associations qui agissaient pour favoriser un mouvement citoyen au cœur des banlieues. ”

Aussi, l'organisation du colloque sur la guerre d'Algérie s'inscrivait dans le programme « Cités en Mouvement » qui avait deux dimensions. La première entendait faire de la Ligue un interlocuteur privilégié des chercheurs sur les questions de pluralisme culturel afin d'ouvrir de nouveaux champs et réseaux disciplinaires sur ces thèmes ; et la seconde de peser ensuite sur la conception des programmes de formation dans les IUFM. Cela prendra la forme d'un partenariat avec les Universités Paris 7, Paris 8 et avec l'Institut du monde arabe pour la création du Réseau d'études des migrations et des relations euroméditerranéennes, sous la direction de Claude Liauzu.

L'autre facette du programme visait à dynamiser le tissu associatif en rapprochant la Ligue d'associations

qui agissaient pour favoriser un mouvement citoyen au cœur des banlieues. En octobre 1991, La Ligue de l'enseignement et la LDH s'allient au Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples et à l'association Au nom de la mémoire, créée par Samia Messaoui, journaliste et éditrice, Mehdi Lallaoui, réalisateur, et l'historien Benjamin Stora. Ensemble, ils participent à un défilé à Paris pour la commémoration et la reconnaissance du massacre du 17 octobre 1961⁵. Une exposition sur ce thème est accueillie au siège du centre confédéral, rue Récamier, et le film documentaire de Mehdi Lallaoui sur cet événement, *Le Silence du Fleuve*, est soutenu et projeté dans les FOL avant sa diffusion à la télévision.

LES LIMITES SUR LE TERRAIN

En 1990, une note interne relative au lancement de « Cités en mouvement » relève : « Nous sommes en fait peu présents dans les "quartiers", car nos actions concernent généralement une aire géographique plus large (parfois toute la ville) ou concernent des types de publics très ciblés. » Pour pallier cela et s'adresser à un public nouveau, la Ligue décide d'appuyer les actions des structures existantes et des bénévoles engagés auprès des jeunes des quartiers. L'Ufolep et l'Usep, principalement implantées dans le milieu rural, commencent à travailler avec Sport-Insertion-Jeunes, une association de la région parisienne. Il s'agit de soutenir la dynamique en cours, d'échanger à partir des expériences respectives, ou encore de proposer des stages pour former les cadres⁶. La Ligue se lie également au mouvement SOS Racisme, en s'associant à partir de 1990 aux « Semaines d'éducation contre le racisme à l'école », une initiative intensifiée et poursuivie depuis aux côtés d'autres associations d'éducation populaire, de syndicats et du ministère de l'Éducation nationale.

Dans le cadre de « Cités en mouvement », naît le projet de la Caravane des cultures, un festival itinérant qui traverserait les quartiers de 14 villes de France durant l'été 1992, en proposant des concerts, expositions, débats, tournois sportifs, réalisations de vidéos documentaires ou clips musicaux... Sur ce projet, la Ligue rejoint le regroupement d'associations Cultures des banlieues, à l'origine de ce festival organisé en Île-de-France depuis plusieurs années. Le festival s'est arrêté prématurément, après seulement deux étapes : un échec dont il fut difficile de faire le bilan – car plus de 200 associations devaient coordonner l'événement – et qui entraîna l'abandon de « Cités en mouvement ». Ainsi, si le programme stratégique

des années 1991-1992 fait état de plusieurs manifestations culturelles et éducatives estampillées « Cités en mouvement », le centre confédéral décide, l'année suivante, de décentraliser les initiatives et de laisser les FOL coordonner les actions avec les associations locales, avant d'abandonner le programme à l'issue de l'année 1993. Pour Jean-Louis Rollet, « *Quand nous lançons "Cités en mouvement", comme quand nous lançons Vivre en ville⁷, nous avons la volonté de renouer avec la dynamique qu'avait connue la Ligue à sa création, et l'intention politique de développer un véritable mouvement de citoyens, engagés pour une transformation sociale* ». Il ajoute « *avec ces programmes, la confédération ramait à contre-courant non seulement de la société française, mais encore par rapport à elle-même* », évoquant l'hypothèse d'une « sorte de révolution par le sommet ». En effet, si le secteur de l'économie sociale et des activités de la Ligue constitue un réseau institutionnel structuré, la dimension militante du mouvement repose sur des réseaux informels. De ce fait, les orientations prises lors des congrès manquent parfois de relais sur le terrain, voire s'avèrent en décalage avec les préoccupations et responsabilités des cadres et animateurs de la Ligue. À l'époque de « Cités en mouvement », la Ligue propose une formation aux cadres et animateurs des associations (le cycle « Islam-ville-intégration » organisée à Paris en 1993 et 1994), et met à leur disposition des ressources bibliographiques... Mais elle manque de moyens financiers et de soutien des pouvoirs publics pour matérialiser des projets ambitieux sur la médiation culturelle et l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers populaires.

La Ligue a depuis réaffirmé son engagement pour la justice sociale et l'égalité des citoyens. Les questions posées au début des années 90 sur l'héritage et le rôle de l'histoire n'ont pas été épuisées, et le racisme et l'exclusion institutionnels restent des réalités. Le combat pour les faire reculer est plus indispensable encore à mener de nos jours, par l'outil associatif.

• Lætitia Cardi

30^e ANNIVERSAIRE 17 Octobre 1961 – 17 Octobre 1991 NON AU RACISME ! NON A L'OUBLI ! POUR LE DROIT A LA MEMOIRE

Le 17 octobre 1961, plusieurs centaines de travailleurs algériens sont morts assassinés à Paris alors qu'ils protestaient pacifiquement contre le couvre-feu auquel ils étaient soumis.

30 ans après, plus que jamais, il apparaît que le racisme puise ses racines dans un passé non assumé, qu'il s'agisse du « détail », des « odeurs » ou de « l'invasion ».

**ATTACHES AUX DROITS DE L'HOMME,
NOUS AFFIRMONS QUE :**

**L'égalité des droits passe aussi
par une mémoire partagée.**

**Que face à la montée de l'intolérance,
Combattre les oublis d'hier
C'est Combattre le racisme d'aujourd'hui.**

**Pour que toute la lumière soit faite
sur le massacre du 17 octobre 1961.**

**Les Organismes appellent
à une GRANDE MANIFESTATION**

LE 17 OCTOBRE 1991 à 18 H.

**Au Canal St Martin – M^o République ou Goncourt,
Angle Rue du Fg. du Temple, Quai de Jemmapes.**

A l'appel de : Mouvement des Droits Civiques – MRAP – Au Nom de la Mémoire – La Ligue de l'Enseignement – SOS RACISME – Syndicat de la Magistrature – SAF – ATMF – UTIT – CGT – LES VERTS – PCF – PS – AREV – LCR – Cercle des Socialistes de Culture Musulmane – Collectif National Contre la double Peine – L.D.H. – FEN – AFASPA – Résistance des Banlieues – ANGI – JALB – Nanas Beurs – AMF – UNEF – UNEF ID – FASTI – SOLIDAM – JOC – Black Blanc Beur – RAJ – CEDET – Jeunesse Communiste – CIMADE – CCFD – EMAF – AGIR pour les Droits de l'Homme – ALERTE – FFSI – PRA – PAGES – CAF – AAE – SOS Ça Bouge – Pastorale des Migrants – Ecole Emancipée – SNES – C.F.D.T.

1. Texte introductif à la rencontre « Islam et laïcité : quel avenir en France ? ».
2. Les numéros 257, 258 et 268 de la revue *Pourquoi?*, consacrés à « École et intégration », « Racisme et exclusion » et « Lutter contre les exclusions », le tome 1 de la revue *Panoramiques* intitulé « Islam France et laïcité : une nouvelle donne ? » en 1990.
3. L'article « Polémiques autour d'un colloque sur la guerre d'Algérie » dans *Le Monde* daté du 14/03/1992 cite les propos de Jacques Chirac sur la tenue d'un « colloque honteux ».
4. Parmi lesquels : Henri Alleg, Mohammed Harbi, Mostefa Lacheraf, Madeleine Rebérioux, Benjamin Stora, René Vautier...
5. En réaction au couvre-feu imposé par les autorités aux « Français musulmans d'Algérie » selon la terminologie de l'époque, une manifestation pacifique est organisée à Paris et violemment réprimée. Des dizaines d'immigrés algériens sont noyés dans la Seine ou tués par les balles de la police placée sous l'autorité du préfet Maurice Papon.
6. Partenariat rapporté dans le numéro 268 de *Pourquoi?* de novembre 1991.
7. Programme lancé en 1972, cf article des *Idées en mouvement* n° 226, page 11.